RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Modification statutaire d'une fondation reconnue d'utilité publique

Il faut utiliser FranceConnect ou avoir un compte demarches-simplifiees.

Faire la démarche en ligne (https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/modification-fondation-reconnue-utilite-publique)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R71065/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31023)

Émetteur de la démarche en ligne : Ministère chargé de l'intérieur
Vérifié le 14 janvier 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)